

Projet pédagogique

Classe relais-DSA1.Lyon

Classe Relais-DSA1.Lyon – 44, rue Servient 69003 Lyon

☎ 04 72 84 81 96 Fax : 04 72 84 81 97

dsa1.lyon@wanadoo.fr

Sommaire

1 - Démarche

2 - Le parcours d'un élève en classe relais

3 - Une rentrée particulière

5 - Cas particulier : l'accueil des élèves de 3ème

6 - Séparation - réparation

8 - Intégration - remédiation

12 - Organisation des contenus de formation

15 - Les temps de régulation

19 - Les relations avec le collège

19 - Les relation avec la famille

20 - L'équipe

Démarche

Le parcours de l'élève est organisé par étapes : En effet, l'existence d'un parcours de quatre étapes distinctes à franchir, centrées chacune sur une intention prioritaire différente et bien repérée nous apparaît comme l'une des clés de la réussite de la classe relais.

Ce parcours assure deux phases essentielles :

la **séparation/réparation**
et
l'intégration/remédiation

à travers trois fonctions : symbolique, de régulation et de validation.

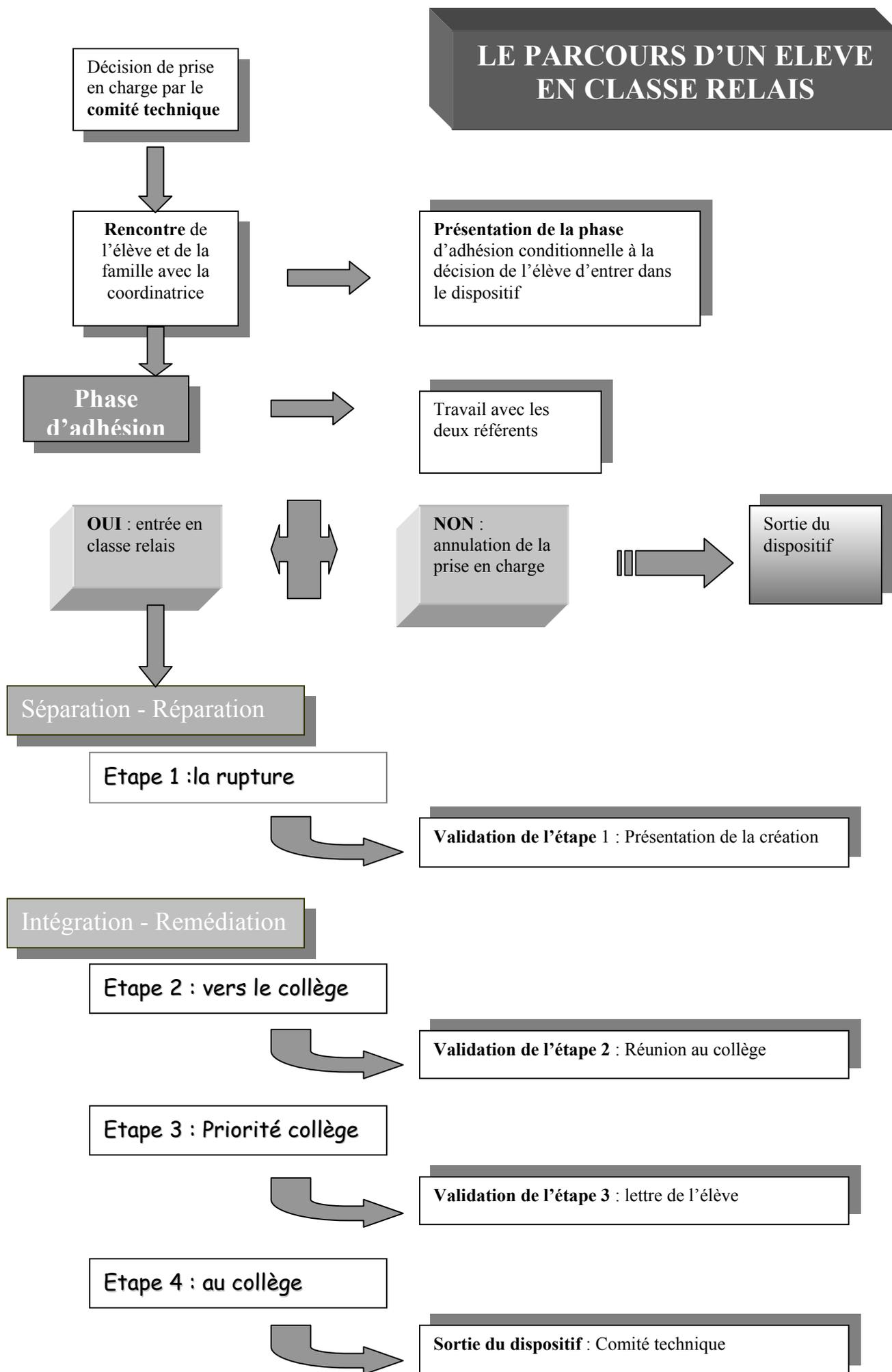
Symbolique : les étapes répondent à un besoin de réassurance et de clarification des rôles et attentes de l'institution vis à vis de l'adolescent et l'aident, à travers un cadre ferme et souple, à la construction de sa personnalité :

- En balisant un parcours progressif à partir de l'adhésion de l'élève ;
- En symbolisant la réussite de chaque étape par un rituel de passage ;
- En faisant évoluer l'objet même des exigences imposées.

Fonction de régulation : la formalisation des étapes permet à l'élève d'avoir une représentation claire des objectifs progressifs à atteindre lors de son passage en classe relais. Il s'agit d'une véritable évaluation formatrice qui permet une prise de conscience des progrès réalisés. Elle constitue un ensemble de repères qui autorise une régulation éducative et pédagogique à partir d'éléments concrets.

Fonction de validation : la décision de changement d'étape est institutionnalisée et formalisée, et marque la réussite du parcours par l'atteinte des objectifs fixés.

LE PARCOURS D'UN ELEVE EN CLASSE RELAIS



Une rentrée particulière

la responsabilisation dans la décision et l'adhésion au projet

Objectif

Pour permettre l'adhésion, le choix de la classe relais ou un autre choix, avant de parler proprement dit d'un objectif, il est nécessaire pour le jeune de créer le contact et de passer par une prise de conscience de ses propres envies et besoins aujourd'hui.

Il s'agit de l'aider à retrouver du sens, cesser d'en donner à sa place. Il doit pour cela expérimenter un autre type de rapports proposés par l'adulte ; un rapport plus responsabilisant et sans jugement.

Pour favoriser son adhésion et sa réussite, permettre à l'élève d'expérimenter le plus tôt possible l'occasion de faire des choix importants dans la vision suivante :

« Je suis le premier responsable de mes choix, face à mes difficultés, face aux contraintes de la vie, et face aux possibilités offertes dans mon environnement, pour réussir ce qui est important pour moi »

« Je suis le premier à vivre les conséquences de mes choix »

« Je suis le premier responsable de ce que je fais de ma vie »

« J'ai les ressources personnelles, les compétences, les qualités, les envies, les ambitions et les aides suffisantes à ma disposition, pour faire le meilleur choix qui soit pour moi-même »

Modalités :

Après la décision de prise en charge par le comité technique, le choix de venir en CLASSE RELAIS appartient à l'élève. Pour l'aider dans sa prise de décision, un travail sous forme d'entretiens individuels lui est proposé.

A l'issue de cette période, il fait part de sa décision à la coordinatrice.

Durée :

2 semaines

Organisation :

Accueil en classe relais sur un total de 10 h réparties en séance de 1 à 2 heures sur 2 semaines.

- une première rencontre avec les 2 référents
- rencontre quotidienne avec un référent (enseignant ou éducateur en fonction de l'objectif de la séance)
- la dernière rencontre avec la coordinatrice : remise de la lettre à adresser à l'Inspection Académique, quelle que soit la décision.

Objectifs et outils

Objectifs intermédiaires	Outils
Construire une relation de confiance avec l'adulte	<ul style="list-style-type: none">• Guide d'entretien (J Bernard)• Inventaire de Copersmith• Sortie suivant les centres d'intérêt
Prise en compte du passé scolaire	<ul style="list-style-type: none">• Autobiographie scolaire
Repérage des difficultés	<ul style="list-style-type: none">• Etoile de visualisation des centres d'intérêt• Autobiographie scolaire• Inventaire de Copersmith
Repérage des compétences et qualités	<ul style="list-style-type: none">• Etoile de visualisation des centres d'intérêt• Autobiographie scolaire (confrontation avec le dossier scolaire)^o• Le poster projectif
Présentation du dispositif	<ul style="list-style-type: none">• Le parcours par étapes• Statut de l'élève• Règlement intérieur• Emploi du temps
Prise de décision	<ul style="list-style-type: none">• Lister les possibles dans sa situation actuelle• Pour chaque hypothèse l'amener à envisager les conséquences• Lettre à l'Inspecteur d'Académie
Elaboration d'un contrat	

Cas particulier : l'accueil des élèves de 3ème

Le projet d'orientation professionnelle est le centre de leur travail. Le déroulement des étapes n'a plus lieu d'être comme pour les autres, car le cursus de la classe de 3^{ème} est déjà balisé par les échéances liées aux examens et à l'orientation. Certaines activités de socialisation leurs sont proposées dans leur parcours.

❖ Orientation et construction d'un projet professionnel élaboré avec l'aide de stages en milieu professionnel :

Un premier stage est trouvé avec un ses référents, il est d'une durée d'une semaine. Il a pour objectif de vérifier que l'élève est capable de respecter un contrat d'assiduité, et de comportement social.

Ensuite, il est amené à trouver lui-même les autres stages, guidé par ses référents dans le cadre de techniques de recherche de stages, pour développer son sens de l'autonomie et des responsabilités.

La durée des stages augmente progressivement en fonction de la situation.

Dès lors que l'élève affine et vérifie son projet, qu'il a une idée du champ professionnel et qu'il est capable de se projeter dans l'avenir, une découverte des formations et des établissements est organisée en collaboration avec son collègue.

❖ Préparation au CFG dérogatoire :

- les cours de mathématiques et de français sont assurés et validés par les enseignants de la classe relais
- le cours de Vie Sociale et Professionnelle est assuré par l'enseignant de SVT qui prépare les élèves à l'épreuve orale de l'examen
- la réalisation du dossier exigé au CFG est pilotée par le professeur référent.

Séparation - réparation

Etape 1 : la rupture

Objectifs :

- Marquer une rupture avec les pratiques du collège
- Restauration narcissique
- Reprise de confiance de l'élève sur ses capacités
- Revalorisation de son image.

Durée :

8 à 10 semaines

Modalités :

Création sur un thème choisi par l'élève de 6e, 5e ou 4e qui souhaite retourner dans sa classe d'origine.

L'élève de 4ème qui souhaite intégrer une 3ème d'insertion ou une CLOA réalise un dossier d'orientation qui a la même fonction que la création et se déroule de la même manière.

La création est le cœur de cette étape : l'élève est acteur, il peut se mettre en projet en élaborant un programme de travail, il donne sens à ses apprentissages.

Il est accompagné par ses référents et tout adulte de la classe relais peut être ponctuellement personne ressource.

Le travail de création constitue une réelle activité d'apprentissage, elle peut prendre la forme :

- d'un dossier écrit ou illustré développant le thème choisi
- d'un objet fabriqué.

L'élève est amené à faire :

- des recherches documentaires
- une visite ou une enquête
- une mise en forme du dossier
- la fabrication d'un objet
- une présentation finale de sa production

La présentation prend un caractère solennel : c'est un moment qui marque le changement d'étape.

L'élève présente avec l'aide de ses référents sa production devant une assemblée qui réunit ses pairs, ses parents, un représentant de son collège de rattachement, les professeurs, les éducateurs et la coordinatrice.

la création est validée en réunion de synthèse.

Lors d'une réunion de bilan de l'étape1, le certificat de passage est remis à l'élève, en présence de ses parents, des référents et de la coordinatrice. A cette occasion les objectifs et les contenus de l'étape 2 sont présentés et contractualisés.

Exemple d'emploi du temps d'un élève en étape 1

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8 h 30 9 h 00	Accueil/ p'tit déj				
9 h 00 9 h 45	Atelier d'expression	Atelier journal	Maths	Maths	Atelier Tech'Art
9 h 45 10 h 30			SVT	Français	
10 h 30 10 h 45					
10 h 45 11 h 30	Création	Atelier jeux	CDI	Entretien	Conseil des élèves
11 h 30 13 h 30					
13 h 30/45 14 h 00					
14 h 00 14 h 45	Français	Création		Création	
14 h 45 15 h 30	Math	Français		B2i	
15 h 30 15 h 45					
15 h 45 16 h 30					

Intégration – remédiation

Etape 2 : vers le collège

Objectifs :

- Fonction d'articulation entre la classe relais et le collège.
- Elle est caractérisée par le retour au collège **sur une matière**.

Durée

1 mois (4 semaines pleines au minimum)

Modalités

Les contenus se différencient de ceux de l'étape 1 : il s'agit d'accompagner et d'anticiper le retour vers le travail scolaire.

Du point de vue pédagogique :

- Mathématiques et français (programme)
- Méthodologie
- Brevet informatique et Internet (B2I)
- Journal : obligation pour les élèves de faire un travail de réflexion pour l'élaboration d'un écrit sur son retour au collège.

Du point de vue éducatif :

- conseil des élèves : lieu d'échanges qui permet à ceux qui sont encore en étape1 de se projeter sur le retour collège
- Travail sur le comportement scolaire
- Mise en place d'une fiche de suivi collège sur la matière réintégrée transmise toutes les semaines à la classe relais

Validation

Le passage de l'étape 2 vers l'étape 3 donne lieu à une réunion au collège en présence :

- De l'élève
- Du référent pédagogique du collège
- Du professeur de matière réintégrée
- Des parents
- Des référents de la classe relais
- De la coordinatrice
- Du chef d'établissement

Critères de réussite :

- 4 fiches de suivi hebdomadaire du collège positives
- l'écriture de l'article pour le journal
- la fiche d'auto évaluation des compétences transversales de la classe relais.

Exemple d'emploi du temps d'un élève en étape 2

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8 h 30/45 9 h 00	Accueil/ p'tit déj				Collège
9 h 00 9 h 45	Atelier d'expression	Atelier journal	Maths	Maths	
9 h 45 10 h 30			Méthodologie	Français	
10 h 30 10 h 45					
10 h 45 11 h 30	CDI			Entretien	Conseil des élèves
11 h 30 13 h 30					
13 h 30/45 14 h 00					
14 h 00 14 h 45	B2i	Collège			
14 h 45 15 h 30	Maths			Collège	
15 h 30 15 h 45					
15 h 45 16 h 30					

Etape 3 : Priorité collège

Objectifs :

Elle est caractérisée par la réintégration progressive des autres matières, dans un ordre préconisé par la classe relais, l'équipe pédagogique et l'élève.

Durée :

6 à 10 semaines

Modalités :

Entretiens hebdomadaires :

- d'une part avec le professeur référent sur l'aide méthodologique et pour l'organisation d'un soutien scolaire individualisé.
- d'autre part avec l'éducateur référent sur le comportement scolaire

Validation :

La fin de cette étape se concrétise lorsque l'emploi du temps de l'élève ne lui permet plus de venir dans la classe relais . La fréquentation des deux lieux peut être source de confusion tant sur le plan matériel que psychologique Cette décision est prise en accord avec l'équipe pédagogique du collège

L'élève adresse une lettre à l'Inspecteur d'Académie pour lui demander l'autorisation de son retour complet au collège.

A l'issue de cette période la fin de la prise en charge est notifiée par le Comité Technique

Exemple d'emploi du temps d'un élève en étape 3

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8 h 30/45 9 h 00	Collège	Collège			Collège
9 h 00 9 h 45			Maths	Maths	
9 h 45 10 h 30			Méthodologie	Français	
10 h 30 10 h 45					
10 h 45 11 h 30			Soutien scolaire	Entretien	
11 h 30 13 h 30					
13 h 30/45 14 h 00					
14 h 00 14 h 45	Français	Collège		Collège	Collège
14 h 45 15 h 30	Maths				
15 h 30 15 h 45					
15 h 45 16 h 30					

Etape 4 : au collège

Accompagner l'élève dans sa nouvelle situation par une rencontre avec son professeur référent au collège.

Dans un premier temps les rendez-vous sont hebdomadaires puis bimensuels sur une période de 3 mois.

Organisation des contenus de formation

L'approche générale des disciplines scolaires veut se démarquer de ce qu'ont pu connaître les élèves auparavant. Il faut mettre en place des apprentissages recourant à des situations problèmes qui leur permettent de mobiliser leurs connaissances, savoir-faire et autres compétences, afin d'éveiller ou de réveiller chez eux l'appétit d'apprendre et le plaisir de faire.

Le plus souvent, nous utiliserons la pédagogie du détour. Nous cherchons à « chasser les démons » des élèves : peurs, blocages, difficultés cognitives, face à leur « métier d'élève » qui est d'apprendre et de réussir.

L'approche du français se fait de deux manières : l'atelier journal et les parcours individualisés.

L'atelier journal permet :

- Le fonctionnement en groupe au sein duquel un travail individuel est organisé,
- La ré-appropriation de techniques déjà mises en œuvre ou explorées
- La mise en lien avec des savoir-faire du domaine de la langue française (expression et compréhension)

L'idée est de faire du français sans le dire au travers d'une pédagogie de la médiation.

Des **parcours individualisés** sont utilisés pour :

- Effectuer une évaluation diagnostique
- Préparer et valider le CFG
- Apporter son appui aux travaux de création.

Les arts plastiques sont approchés à travers deux ateliers : expression et Tech'art

L'atelier expression consiste, à partir d'une incitation, à réaliser une production en petits groupes et à présenter son travail devant les autres. C'est un travail à court terme (1 H 30)

Il permet :

- Le fonctionnement en groupe pour favoriser la socialisation
- La mise en œuvre de techniques diverses
- La verbalisation autour d'une production
- La mise en lien avec des notions cognitives et transversales
- Le développement des capacités d'autonomie et de travail en équipe.

L'atelier Tech'art permet :

- Un travail à moyen ou long terme (4/5 semaines à un trimestre, voire plus)
- La mise en œuvre d'un travail individuel au sein d'une œuvre collective
- L'implication de la notion de temps.

La technologie est abordée à travers deux approches : l'atelier Tech'art et l'atelier B2i

Les activités de **l'atelier Tech'art** sont centrées sur l'environnement des élèves en classe relais (aménagement d'espace, détournement de mobilier, etc.) et permettent :

- La mise en œuvre d'une démarche de projet : analyse du besoin ou du problème, étude de faisabilité, élaboration d'un cahier des charges avec la prise en compte de contraintes, élaboration d'un plan d'action et suivi de projet.
- Le développement des capacités d'autonomie, d'initiatives, d'organisation, de travail en équipe.
- l'approche de notions techniques.
- La mobilisation de compétences acquises dans de nombreuses autres disciplines.
- La mise en œuvre de techniques diverses à travers la réalisation de productions par petits groupes.

L'atelier B2i consiste à :

- Repérer et valider des compétences déjà acquises soit au cours de la scolarité passée, soit dans un travail à la maison, dans une association ou en création
- Organiser l'apprentissage de nouvelles compétences nécessaires aux travaux conduits en classe relais: journal, création, dossier, compte-rendu de réunion, etc.

Les mathématiques sont organisées en deux aspects :

- Vérification, renforcement des pré-requis liés à la bonne compréhension des apprentissages d'un chapitre mathématique correspondant à leur niveau de classe.
- Développement de l'auto évaluation dans l'acquisition de ces apprentissages à travers l'appropriation des outils mis à leur disposition (livrets individuels, logiciels informatiques, ouvrages papier, fiches bilan, etc.)

Les sciences permettent au travers de différents thèmes proposés (l'air, l'eau, la santé, etc.) le développement de la curiosité et du sens critique par la mise en place d'une approche de la démarche scientifique.

L'évaluation

l'évaluation des compétences transversales dans les situations d'apprentissage proposées par les enseignants.

- Chaque élève a une fiche hebdomadaire qu'il prend à l'accueil à chaque début de journée et remet à la fin de chaque journée.
- Il la complète lui-même au fur et à mesure de la semaine. L'enseignant ménage un temps pour cela à la fin de chaque séquence.
- Le professeur tient également une fiche par élève.
- Le point peut-être fait chaque semaine avec le référent pédagogique, mais la validation des acquis est validée mensuellement. L'auto-évaluation de l'élève est comparée à l'évaluation du professeur.

L'intérêt de ce procédé est que l'élève prenne conscience de ses bons ou 'mauvais' fonctionnements ; dans quels domaines il réussit le plus facilement à mettre en œuvre ses compétences .

Chaque enseignant prépare pour sa discipline une grille des apprentissages disciplinaires pour permettre 'd'acter' les acquisitions et les progrès des élèves ; l'objectif étant bien d'arriver à évaluer ce qu'apprend l'élève dans la classe relais ou de valider ce qu'il sait mettre en œuvre.

Auto-évaluation des compétences transversales

Nom :
Prénom :
Etape :
Semaine duau

Compétences attendues	Cours																		
	Heure																		
J'ai ma feuille de suivi																			
J'ai écouté les consignes du professeur																			
J'adopte une posture adéquate à la situation de travail																			
J'écris lisiblement																			
Je présente une production soignée																			
Je prends en compte une observation sur mon travail																			
Je suis les conseils donnés																			
Je m'exprime correctement dans le cadre de mon travail																			
Je sais gérer mon matériel selon la situation	J'ai le matériel demandé par le professeur																		
	Je respecte le matériel prêté																		
	Je participe au nettoyage et au rangement du matériel collectif																		
Si je ne comprends pas ou que je n'arrive pas à faire le travail demandé	Je ne m'énerve pas																		
	Je demande de l'aide au professeur																		
	Je questionne																		
	Je recommence																		
J'essaye d'aller jusqu'au bout de mon travail																			

Les temps de régulation

Nous voulons donner une part importante à la parole. Le dispositif assure le primat de la parole sur le passage à l'acte.

Pour réduire la violence, il faut aider les adolescents à réfléchir avant de passer à l'acte, leur faire prendre du recul sur les causes et les conséquences de leurs agressions, installer le sursis à l'acte au centre de la vie quotidienne.

Un accompagnement spécifique : la double référence

La diversité professionnelle des intervenants du DSA, en lien avec les différents partenaires sociaux et pédagogiques donne plus de cohérence au suivi du jeune.

La référence permet à l'élève d'expérimenter de nouveaux modes de relation avec les adultes et d'établir au fil du temps une relation de confiance avec eux.

Les référents deviennent des repères stables et sécurisant pour les élèves.

L'éducateur et l'enseignant référents rencontrent leur « tutoré » une fois par semaine.

L'entretien de référence est prévu à l'emploi du temps hebdomadaire de l'élève.

Avec l'aide de référents, l'élève a le droit de choisir et le devoir de respecter un contrat.

Les référents l'aident à organiser son travail et à gérer son temps. Pour cela, ils élaborent un plan de travail individuel et contractuel, qui permet à l'élève :

- d'individualiser son parcours
- d'être plus motivé
- de se sentir davantage acteur de sa propre formation

Ils suivent le parcours de l'élève et centralisent les informations qu'ils reçoivent de l'équipe.

Le référent pédagogique est l'interlocuteur privilégié entre l'élève et :

- Les enseignants de la classe relais : élaboration de l'emploi du temps lors de la réunion de synthèse
- Le collège : rencontre avec l'équipe pédagogique, participation au conseil de classe

Le référent éducatif est l'interlocuteur privilégié entre l'élève et :

- Sa famille : l'équipe éducative privilégie des rencontres régulières afin de solliciter la collaboration des parents sur le projet de leur enfant.
- Les partenaires sociaux : participation aux réunions de synthèse et rencontres avec les travailleurs sociaux (Aide Sociale à l'Enfance, Service éducatif auprès du tribunal)
- Le secteur médico-social : les jeunes accueillis au DSA montrent souvent une telle souffrance que nous faisons appel à des spécialistes (Centre Médico-psychologique, Pédopsychiatre, Médecin scolaire)

Le conseil des élèves

Le conflit est une chance qui permet au moins la révolte, qui reconnaît l'autonomie de la conscience et la possibilité de l'exercice de la liberté.

Apprendre à respecter l'autre, c'est apprendre à respecter ses contradictions, ses défauts et à les assumer pour les changer. Apprendre à se respecter c'est aussi apprendre à respecter les autres. Si la pédagogie respecte les différences et les besoins des élèves, les règles de l'école sont précises et chacun s'engage à les observer.

Objectif :

- Mettre en place une réelle éducation à la citoyenneté.
- Les fonctions du conseil :
 - Créer une loi commune, montrer que le respect des règles de fonctionnement permet de pouvoir apprendre dans les meilleures conditions possibles ;
 - Gérer les conflits en admettant leur existence

Modalités :

Animé par les éducateurs, l'éducatrice stagiaire, un enseignant en "turnover" et la coordinatrice.

Durée : 45mn, le vendredi en 3^{ème} séance de la matinée.

Déroulement :

- En début de séance l'élève qui fait le compte rendu est désigné, il est aidé par l'enseignant présent avec qui il le mettra en forme.
- Lecture de l'ordre du jour et du compte rendu de la séance précédente
- Le bilan de la semaine : les moments forts et échanges sur les parcours individuels
- La boîte à idées : propositions présentées par le responsable
- Temps de travail autour des propositions
- Clôture de la séance par une phrase des élèves sur la qualité de la séance

La relation éducative

L'éducateur référent en devenant l'interlocuteur privilégié du jeune, lui propose des temps d'écoute instaurés pour lui permettre de revenir sur les problèmes qui le préoccupent

(relations familiales, questions concernant le quartier, santé, drogue, activités scolaires...)

Les éducateurs se répartissent les références en fonction de la situation du jeune et/ou de son origine géographique. Les différents services, Protection Judiciaire de la Jeunesse et Société Lyonnaise pour l'Enfance et l'Adolescence sont sollicités pour venir compléter l'accompagnement de l'élève.

Les moyens techniques, financiers et humains des différentes institutions de rattachement favorisent une intervention plus adaptée à la situation du jeune. Ainsi, les services éducatifs de la PJJ sont sollicités sur les questions judiciaires (AEMO judiciaire, SEAT, liens avec le juge), éducatives (CAE de Villeurbanne), d'orientation (internat) et de loisirs (le chalet des amis)

Les équipes éducatives de prévention spécialisée apportent leur collaboration pour accompagner le jeune sur son quartier (mission locale, PAIO)

En partenariat avec des mouvements d'éducation populaire, une éducation à la citoyenneté est mise en place (formation à la délégation, participation à différents colloques : les jeunes et la rue, le respect et la loi etc...)

Les temps d'accueil

Accueil des élèves :

- lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17h
- mercredi et vendredi de 8h30 à 12 h

Un accueil particulier le lundi matin à 8h30 :

Cet accueil spécifique est ritualisé afin de permettre de réels temps de passage entre différentes séquences :

Dans un premier temps l'élève est accueilli par un éducateur ou un aide éducateur et reçoit son emploi du temps de la semaine. Il retrouve ensuite ses camarades pour jouer au ping-pong ou simplement discuter.

A 8h45 l'ensemble des personnes présentes dans la salle polyvalente, équipe éducative et jeunes se retrouvent autour d'un petit déjeuner. Ce moment informel d'échanges et d'écoute est un temps privilégié qui permet aux élèves de déposer leurs soucis ou préoccupation du week-end et de discuter de divers sujets.

Ce temps de régulation qui permet la cohésion du groupe nous a conduit à consacrer cette matinée à un travail collectif : l'atelier d'expression.

L'accueil ordinaire :

Chaque jour l'élève est accueilli par un éducateur ou un aide éducateur, à qui il remet son carnet de liaison. Il est important que l'adulte privilégie l'écoute et soit réellement disponible, en effet ce premier contact permet souvent d'appréhender dans quelle disposition se trouve le jeune.

Cet échange permet souvent de prévenir des conflits et accompagne le jeune vers une posture d'élève (langage approprié, disposition au travail...)

Les pauses :

De 10h30 à 10h45 les élèves qui ont un cours en 3^{ème} séance se retrouvent en salle polyvalente en présence des éducateurs et de l'aide éducateur, ceux qui terminent quittent la classe relais. La table de ping-pong est mise à disposition. Les enseignants vont chercher les élèves à la fin de la pause ainsi qu'à 9h et à 13h30.

Les repas :

le lundi à 11h30, les élèves qui le souhaitent ont la possibilité de prendre un repas au restaurant scolaire du collège Chaponnay.

Plus qu'un service rendu ce moment a un objectif de socialisation. Les éducateurs déjeunent avec les élèves, moment d'échange privilégié dans un autre lieu.

Tous ces moments riches en échanges constituent la base du travail éducatif.

Ils permettent à l'élève de se situer face à l'adulte tant au niveau du comportement que du langage. Ils aident le jeune à se mettre en situation d'élève. Ils permettent un réel travail de socialisation. La mise en place d'un cahier de bord permet par la trace écrite une évaluation de la progression des élèves.

Travail éducatif suite à un incident

L'équipe privilégie la parole et l'écoute pour gérer les conflits autrement que par l'affrontement. Le dispositif permet de canaliser la violence par la constitution de "médiation" et de s'abstraire ainsi des dangers inhérents à la relation duelle.

Le recours mis en place : travail sur le comportement assuré par les éducateurs

1 - Préalables à la mise en place d'un travail éducatif

3 principes lors d'un incident :

- 1- Maîtrise du comportement de l'élève.
- 2- Prendre acte de l'incident.
- 3- Prendre date avec la coordinatrice, les référents, l'élève et les parents.

Selon la gravité de l'incident une plainte peut être déposée par la victime et le Principal du collège, responsable de la classe relais.

2 - Rencontre avec les parents, l'élève, les référents et la coordinatrice

- Signification ou non d'un dépôt de plainte.
- Présentation du travail éducatif mis en place.

3 – Le travail éducatif

Modalités :

- 1) Un emploi du temps spécifique est proposé à l'élève dont le contenu est fonction de l'incident.
- 2) L'élève présente le travail effectué à la coordinatrice qui, avec l'éducateur, décide de la suite à donner.
- 3) Les parents sont tenus informés par la coordinatrice des décisions prises.

Objectifs :

- Faire prendre conscience à l'élève du degré de gravité du comportement posé (passer de l'acte à la pensée).
- L'amener à se décentrer pour se mettre à la place de l'autre, des autres.
- Permettre à l'élève d'accepter une mesure de réparation négociée.
- L'aider à mieux se maîtriser pour éviter des récidives

Déroulement :

L'éducateur propose à l'élève :

De réfléchir et de mettre par écrit les points suivants :

- Description de l'incident, l'éducateur se doit de se dégager de tout jugement.
- Mise à jour des émotions de l'élève et des personnes impliquées.
- Prise de conscience du non-respect des personnes, du niveau de transgression, du règlement et de la loi.
- Réalisation d'un travail d'intérêt général en mesure de réparation.

Les relations avec le collège

- Dès l'entrée en étape 1, une réunion est organisée au collège avec l'équipe éducative et le référent enseignant pour présenter la classe relais (démarche, nécessité d'une collaboration régulière, participation au conseil de classe...)
- Désignation du tuteur pédagogique du collège (professeur principal, CPE ...)
- Premier point sur la situation de l'élève après sa rentrée : envisager la matière que l'élève réintègrera en priorité
- Participation du tuteur à la présentation de la création par l'élève
- Au moment de l'étape 2, le professeur de la discipline réintégrée adresse à la classe relais le travail en cours et met en place une fiche de suivi.
- Réunion de validation pour le passage en étape 3
- Etablissement de l'ordre et du rythme des matières à réintégrer en étape 3
- Participation du référent pédagogique au conseil de classe
- Relations dès l'entrée de l'élève, avec le service médico-social du collège et le Conseiller d'Orientation Psychologue

Les relations avec la famille

Nous avons pu constater que les familles avaient des relations souvent difficiles avec l'Ecole. Il est donc essentiel de rétablir également un lien entre l'institution scolaire et les parents. Les parents doivent retrouver leur place de parents d'élèves en étant associés aux prises de décisions qui concernent le parcours de leur enfant.

Un calendrier de rencontres régulières (et pas seulement dans les moments de crise) est établi avec la famille pour faire le point sur le cheminement de l'élève :

- La première rencontre a lieu après l'avis de prise en charge par le Comité technique. La famille est reçue par la coordinatrice qui présente le dispositif et le parcours qui sera proposé à son enfant.
- Des entretiens ont lieu régulièrement avec les référents pédagogiques et/ou éducatif (bimensuels ou mensuels suivant les cas et les besoins)
- Participation lors de la présentation de la création
- Participation aux réunions de validation des changements d'étape.

L'équipe

La caractéristique de cette équipe est d'être pluricatégorielle et pluridisciplinaire ; elle comprend :

- Une coordinatrice à plein temps, issue du corps des enseignants ;
- Un enseignant d'arts plastiques à mi-temps ;
- Un enseignant de technologie à mi-temps ;
- Un enseignant de mathématiques à mi-temps ;
- Un enseignant de sciences de la vie et de la terre à mi-temps ;
- Un instituteur spécialisé à plein temps ;
- Un éducateur PJJ à mi-temps ;
- Un éducateur SLEA à plein temps ;
- Un aide éducateur à plein temps ;
- Une éducatrice stagiaire en cours d'emploi ;
- Une assistante sociale à quart de temps ;
- Un agent d'entretien et d'accueil.

Fonctionnement de l'équipe

Il est indispensable d'organiser un suivi et une concertation réguliers de chaque élève. Une réunion de synthèse hebdomadaire permet ce travail collectif.

Le travail avec les adolescents accueillis implique et éprouve les individus d'une équipe et requiert un dispositif d'accompagnement :

- Analyse de la pratique (bimensuelle)
- Analyse institutionnelle (mensuelle)

Enfin le conseil du DSA (mensuel) présidé par le chef d'établissement du collège Chaponnay, responsable de la classe relais, contribue à affirmer notre appartenance à l'institution Education Nationale.

La mission des personnels

Le travail d'équipe dans une approche inter institutionnelle : s'il existe bien une division du travail entre enseignants et éducateurs elle ne se traduit pas pour autant entre un partage entre « spécialistes ».

L'élève est pris en compte dans sa globalité et chacun des intervenants est garant du bon fonctionnement du dispositif et de l'évolution positive des jeunes pris en charge. Le travail en équipe nécessite l'implication de tous les personnels au quotidien comme dans les temps de réunion.

La mission des enseignants

Ils assurent :

- des cours

- Un temps de formation en référence à sa discipline, tout en développant sous différentes formes les connexions pluridisciplinaires.
- Une adaptation et individualisation des contenus en fonction des diagnostics

-une référence

- présentation hebdomadaire du cheminement de l'élève en réunion de synthèse
- des temps d'entretien individuel réguliers avec l'éducateur référent, centrés sur le parcours de l'élève (étapes, projets...)
- L'élaboration et la gestion de l'emploi du temps de l'élève
- une aide méthodologique générale
- la coordination du travail nécessaire à la réalisation de la création ainsi que du dossier collège

- des liens

- la responsabilité des relations avec le collège (réunion d'équipe éducative de l'établissement d'origine, participation aux conseils de classe, échanges réguliers avec prof. Principal)
- rencontres avec les familles

La mission des éducateurs

Ils assurent :

-Un encadrement éducatif

- accueil, temps de pause et demi-pension
- animation d'ateliers de socialisation
- travail sur le comportement après incident
- organisation d'activités et séjours extérieurs
- co- animation du Conseil d'Elèves

-une référence

- présentation hebdomadaire du cheminement de l'élève en réunion
- de synthèse
- des temps d'entretien individuel réguliers avec l'enseignant référent, centrés sur le parcours de l'élève (étapes, projets...)
- suivi de l'assiduité et des présences
- accompagnements extérieurs (démarches...)

-des liens

- la responsabilité des relations avec les services de prévention, la protection judiciaire de la jeunesse et les travailleurs sociaux
- rencontres avec les familles.

la mission des aide-éducateurs

Ils peuvent assurer en doublette :

- un encadrement éducatif avec les éducateurs :

- accueil, temps de pause et de demi- pension
- animation d'ateliers de socialisation
- organisation d'activités et séjours extérieurs
- participation au Conseil d'élèves

- un soutien scolaire avec les enseignants:

- participation à la réalisation de la création et du dossier collègue
- enseignement Assisté par Ordinateur
- aide méthodologique
- accompagnement dans les démarches

La mission de l'assistante sociale

Elle assure :

- La fonction de conseil technique lors des réunions de synthèse
- Le montage et le suivi des dossiers d'orientation ainsi que les signalements judiciaire et administratif
- Les liens avec
 - les assistantes sociales et les équipes médicales des collèges
 - la CCSD et la CDES les établissements spécialisés
 - les familles quand il n'y a pas d'assistante sociale dans le collège ou à la demande des familles

La mission de la coordinatrice

Elle est garante du bon déroulement du projet pédagogique :

- développement de la cohésion et de la dynamique de l'équipe
- animation des réunions d'équipe
- gestion des emplois du temps des personnels
- co- animation du conseil d'élèves
- recadrage de l'élève en cas de rupture de contrat

Elle est responsable sur le plan institutionnel :

- du lien avec l'inspecteur d'Académie Adjoint et les représentants des institutions partenaires (participation au comité technique)
- du parcours des élèves pris en charge
- des relations avec les chefs d'établissement des élèves accueillis
- des relations avec les parents.

Ce projet a été élaboré tout au long de l'année scolaire 2001/2002, cette écriture collective a permis à l'équipe, en grande partie nouvelle, de se fédérer autour d'un projet.

Nous l'avons expérimenté en grande partie au troisième trimestre, il sera réellement mis en place l'année prochaine.

Ce projet reste un cadre ouvert, les adolescents que nous recevrons ne manqueront pas de nous interpeller à leur manière et nous maintiendront créatifs.

Les enseignants :

- Nicole Battini, coordinatrice
- Youcef Benbournane, instituteur spécialisé
- Vincent Chapel , professeur de mathématiques
- Sebastien Collet, professeur de SVT
- Fabienne Rolland, professeur d'arts plastiques
- Denise Sauzon, professeur de technologie

Les éducateurs :

- Jean-Louis Magnère, éducateur Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Mohamed Zerrad, éducateur Société L Lyonnaise de l'Enfance et de l'Adolescence.
- Léa Kayser, éducatrice stagiaire

L'assistante sociale :

- Marie-Claude Guitton

L'aide éducatrice :

- Ourida Morsli